



# PROCÈS-VERBAL DU 23 JANVIER 2024

Convocation : 15/01/2024

Présents : MM. MMES. BARBIER Emmanuel - BOUCHARD Brigitte - BERNOUX Céline - DAUDY François - JACQUET Serge - NICOLIN Sacha - OCLER Christine – RACINE Benoît - RICHARD Pascale ROUSSELET Céline - ROUSSELET Philippe – TRONCIN Dominique - VEURIOT Stéphanie

Autres invités : CHAPUIS Adeline – PIANET Julie (ONF) – BOIRAL Robin (ONF) – MOUCHOT Daniel

Absents excusés : BALLOT Dany

Absents non excusés : MM. MAGDELAINE Martial

Membres exercice = 15 – Présents = 13 – Votants = 13

Affichage : 30/01/2024

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil  
Madame OCLER Christine est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

## Ordre du jour du Conseil municipal – Séance du 23 janvier 2024

- 1 - ONF – Présentation et décision du nouvel aménagement forestier - **Délibération**
- 2 - Procès-verbal du conseil municipal du 04/12/2023 – **Approbation**
- 3 - Restructuration du Foyer Logement - **Délibération**
- 4 - Installation Antenne Free/SFR - **Délibération**
- 5 - Questions diverses

### 01 – ONF – Présentation et décision du nouvel aménagement forestier

Monsieur BOIRAL Robin accompagné de Madame PIANET Julie, représentants de l'ONF présente au Conseil municipal le nouvel aménagement forestier (généralement établi sur 20 ans). La commune avait délibéré en 2023 pour fixer la durée à 10 ans. Il nous rappelle que la forêt représente 166 ha pour 37 parcelles. Un programme de coupes par année est présenté. Le programme de coupe de renouvellement pour 17 ha s'étale sur 10-11 ans. Le chêne sessile sera priorisé. Tous les 2 ans, il faudra déterminer quelles essences seront à replanter. Lors de cette présentation, on peut observer que la recette en 2023 s'élevait à 4500 €. Les travaux sont estimés à 9205 €/an pour des jeunes peuplement et semis. Avec en complément ; 440 €/an pour l'entretien des lignes, 200 €/an pour les autres travaux (aire de retournement...), 2600 €/an pour les frais de garderie (pour la gestion – 10% des recettes) et 333 €/an correspondant à la contribution à l'hectare. Une délibération doit être prise pour le renouvellement de cet aménagement forestier soit de 2024 à 2035 ou de 2024 à 2038.

Au vu des documents et arguments fournis par l'ONF, le Conseil municipal, décide de revenir sur sa décision initiale et vote à l'unanimité le renouvellement du programme d'aménagement sur la période de 2024 à 2038.  
Ce programme est consultable en Mairie.

### 02 – CONSEIL MUNICIPAL – Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil en date du 04 décembre 2023. Après avoir entendu les observations données par le Conseil municipal, ce dernier est adopté à l'unanimité moins une abstention.

### 03 – Restructuration du Foyer Logement

Le Maire indique au Conseil municipal qu'en raison des résultats du budget 2023 au Foyer Logement il propose une diminution des coûts par deux possibilités :

- soit supprimer 2 postes de gardiennes de nuit
- soit supprimer le poste du Directeur du Foyer Logement

Ce qui représente environ 50 000 € en dépenses du personnel.

Il présente au Foyer Logement le budget estimé pour l'année 2024 avec 40 logements et en retirant 50 000 € de dépenses du personnel :

Recettes estimées : 618 000 €

Dépenses estimées : 635 000 € dont 311 000 € de dépenses liées au personnel

Le Maire indique également qu'une demande de collaboration sera effectuée avec le Foyer des Paters de Dole.

Il prendrait lui-même la gestion du Foyer Logement et l'assistante de direction, Mme Jacquinot reprendrait les tâches effectuées dans le passé.

Il informe que le contrat du Directeur du Foyer Logement se termine fin février. Il ajoute que le Directeur en place ne souhaite pas renouveler son contrat. Aussi, les postes de nuit sont un plus pour le Foyer Logement offrant une qualité supplémentaire.

L'objectif étant de remplir les logements vides et si la mise en location du logement meublé fonctionne, d'autres pourront être aménagés dans ce sens.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire, décide pour 10 pour, 1 contre et 1 non votant de ne pas renouveler le contrat correspondant au poste de Directeur du Foyer Logement.

#### **04 – Installation Antenne Free/SFR**

Le Maire informe au Conseil municipal le projet d'installation d'une antenne Free Mobile / SFR sur la commune en face de la station d'épuration. La redevance d'occupation du domaine public s'élèvera à 2250 € par an.

Le Conseil municipal, décide à 11 voix pour et 1 contre d'accorder les travaux d'installation de l'antenne Free Mobile.

#### **Renouvellement convention avec le SIDEC**

Le SIDEC propose un ensemble de services au niveau informatique et la convention signée précédemment arrive à terme en 2024, il convient de la renouveler pour une durée de 6 ans. Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de renouveler la convention avec le SIDEC.

#### **Décoration de Noël**

Cette année, de nouvelles décorations seront installées au sein de la commune. Le choix des illuminations est délégué à Céline Rousselet, 1<sup>ère</sup> adjointe en collaboration avec l'agent communal afin de déterminer le type de branchement possible sur la commune. Le Maire et le Conseil municipal en profite pour remercier une nouvelle fois Monsieur Parizot pour ses dons envers la commune pour l'achat de décoration.

#### **Cadeau au vice-champion de France de Parkour – Victor Marchionini**

Le Maire propose au Conseil municipal d'offrir un cadeau à Monsieur Marchionini pour ses performances. Le Conseil municipal suggère l'option d'une carte cadeau « Illicado » valable sur plus de 400 enseignes en magasins et sur internet permettant au vice-champion de s'offrir le bien qu'il souhaite. Le montant de 400 € a été voté à l'unanimité.

#### **Vœux du Maire**

Les vœux du Maire 2025 auront lieu le 12 janvier 2025 au Caveau.

#### **Festival Nuit (Re)belle**

La soirée retenue pour la commune est le vendredi 14 juin 2024. Une réunion va être réalisée afin de mettre en place l'organisation pour l'association et la commune sur cette date.

La séance est levée à 23h15.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Dominique TRONCIN**



La secrétaire de séance,  
**Christine OCLER**